

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire **le mardi 5 septembre 2017 à 20 heures 30.**

Tous les membres du Conseil Municipal étaient présents, sauf absents excusés : D. BARON qui a donné pouvoir à M. ASTIER, M. JAME qui a donné pouvoir à F. CHARRIER et M. REY qui a donné pouvoir à D. CHABOT. Ce procès-verbal n'est pas seulement un document d'information ; il fait état des délibérations prises et des discussions abordées lors des séances du Conseil Municipal.

Après le rappel et l'approbation des délibérations du Conseil de la précédente séance, l'ordre du jour suivant est examiné :

I/Affaires générales :

1/ Choix maîtrise d'œuvre programme FEADER Maison des Jeunes : P. DI MALTA et J. SAINT-MARTIN prennent la parole pour informer le Conseil de la nécessité de réaliser des travaux dans la Maison des Jeunes, à savoir : un faux-plafond dans la piscine, l'aménagement et l'équipement d'une salle multi-activités associative, culturelle..., la création de 2 terrains de tennis et d'une aire de jeux pour enfants. Pour être éligible dans le cadre du FEADER (Fonds européens), il est nécessaire d'engager un maître d'œuvre pour le montage du dossier. Après consultation de 6 entreprises, 4 ont répondu. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de confier cette mission à la Société la moins disante : Sud Études Engineering pour un montant de 16 500 € HT.

2/ État de division pour mise en copropriété Saint-Pierre : cette question était inscrite à la séance du 26/06/2017 et reportée car le Conseil Municipal avait décidé de demander aux géomètres un petit cahier des charges et leurs références. Au vu des éléments fournis, et pour permettre la création d'une copropriété, **le Conseil Municipal, à l'unanimité décide** de confier la réalisation de l'état descriptif de division à M. PIANET Géomètre Expert. Suite à la réception d'un mail dans la journée, le Maire demande au Conseil Municipal la permission de rajouter une question concernant les Maisons Saint-Pierre, à savoir : concernant le litige avec ÉRILIA pour la toiture, notre avocat Maître PERMENTIER conseille de saisir en référé le Tribunal afin de désigner un expert pour un coût de 2000 €. **Voté à l'unanimité.**

3/ Études refuge : mission géotechnique-mission topographique-étude hydraulique. Le Maire rappelle que certaines études ont été réalisées (étude naturaliste) ou sont en cours (assistant maîtrise d'ouvrage et étude hydrogéologique). Il reste 3 études à réaliser : mission géotechnique (sol), mission topographique (levé topo) et mission hydraulique. La demande de subvention est à faire avant la fin de l'année pour pouvoir boucler le volet financement des études. Après consultation, 2 bureaux ont répondu : THETYS pour la mission géotechnique (2 000 € HT) et GÉO TP plan topo (1420 € HT). **Le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 3 abstentions (G. CHABOT-N.ESCLAPEZ et L.PASCAL) décide** de retenir ces 2 prestataires. L'étude hydraulique reste en attente car nous n'avons pas de devis à l'heure actuelle.

4/ Inscription à l'état d'assiette coupes de bois : pour faire suite aux propositions de l'ONF, le Maire propose une inscription à l'état d'assiette 2018 des parcelles 30 (3 ha à Fissac) et 9 (2 ha les Ganiayes). **Voté à l'unanimité.**

5/ Prise en charge voies et réseaux - Établissement servitude lotissement Gérélina :

a/La propriétaire des terrains concernés propose de nous les céder à l'euro symbolique, en contrepartie la commune prend à sa charge l'entretien des voies et réseaux du lotissement. **Voté à l'unanimité.**

b/ Établissement servitude lotissement Gérélina : pour nous faciliter l'accès au réservoir du Berneuf, situé derrière la Citadelle, nous avons la possibilité d'emprunter un chemin existant qui traverse des terrains privés. Pour cela l'établissement d'une servitude de passage est nécessaire. L'accord a été demandé aux propriétaires concernés. A ce jour, nous n'avons pas obtenu toutes les autorisations, cette question est, donc, reportée à la prochaine séance du Conseil.

6/ Rentrée services administratifs : à titre d'information, M. ASTIER prend la parole pour informer le Conseil Municipal que pour permettre à l'agent chargé du dossier de régularisation des concessions dans les cimetières (surcroît de travail et impératif des délais), la Mairie sera fermée le mardi et le jeudi à 16 h au lieu de 17 h jusqu'au 30 novembre 2017. Il précise, également, que pour optimiser les missions de l'agent chargée du développement touristique et de la démarche qualité un bureau lui sera aménagé au rez-de-chaussée de la Mairie

II/Finances :

1/ Réalisation de prêts : le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de contracter 4 prêts pour les réalisations suivantes : travaux d'aménagement des ruelles du centre ancien voirie (62 846 €) eau (65 489 €) prêt relais TVA (18 238 €) et les travaux de restauration de la Citadelle (136 800 €). Des propositions nous sont parvenues : du Crédit Agricole et de la Caisse d'Épargne. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite** auprès du Crédit Agricole les 4 prêts : pour l'aménagement des ruelles voirie et eau sur une durée de 20 ans au taux de 1,62 % avec une échéance annuelle, pour le prêt relais TVA sur une durée de 24 mois au taux de 0,50

% échéance trimestrielle et concernant les travaux de restauration de la Citadelle sur une durée de 20 ans au taux de 1,62 % à échéance annuelle. **Voté à l'unanimité.**

2/ Achat véhicule Services Techniques : M. ASTIER prend la parole pour informer le Conseil du remplacement d'un Kangoo (irréparable) des Services Techniques. Il fait part de la proposition du Garage PEDINIELLI de GAP pour l'acquisition d'un FIAT DOBLO CARGO diesel d'occasion (76.000 kms) au prix de 11 334.32 € TTC. **Voté à l'unanimité.**

III/ Ressources Humaines :

1/ Contrats de travail :

a/ Vie scolaire : M. ASTIER précise qu'afin d'assurer les activités sportives auprès des écoles, il est nécessaire de recruter un Educateur Sportif, comme les années précédentes. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de recruter un agent en contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2017-2018 à temps non complet (11 h 30 /semaine). Il est nécessaire également de recruter un agent pour renforcer l'accompagnement des TAP et d'assurer la garderie du soir. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide** de recruter un agent en contrat à durée déterminée (du 07/09/2017 au 06/07/2018) à temps non complet (14 h / semaine).

b/ Convention direction ACM : le Maire informe le Conseil du congé de maternité de la Directrice de l'ACM (recrutée pour l'année scolaire 2016/2017). Il propose de signer une convention, pour le 1^{er} trimestre de l'année scolaire, avec l'Association « Mouvement » afin d'assurer la direction de l'ACM. **Voté à l'unanimité.**

2/ Prolongation emplois saisonniers : pour faire face au surcroît de travail et assurer la bonne continuité du service technique, le Maire propose de prolonger d'un mois (soit jusqu'au 31 octobre) les 2 contrats d'agents saisonniers recrutés cet été. **Voté à l'unanimité.**

3/ Avancement de grade Agent technique : au vu du tableau d'avancement et de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, il convient de procéder à compter du 1^{er} septembre 2017 à la transformation du poste de M. VERNET René-Jean, Adjoint Technique Territorial principal de 1^{ère} classe en 2^{ème} classe. **Voté à l'unanimité.**

IV/ Questions rajoutées à l'ordre du jour :

A/ Tarifs remontées mécaniques : le Maire informe le Conseil des propositions faites lors des récentes réunions inter-stations concernant les tarifs 2017/2018 :

*carte inter-station à 55 € (à prendre avant le 11/11/2017) pour les enfants de 5 à 12 ans (élargi à tous les enfants du Collège de SEYNE, sans limitation d'âge, aux enfants de l'agglomération et à la CCVU)

* avant le 15/11/2017 : adultes 229 € - enfants – de 12 ans : 179 €

* à compter du 16/11/2017 : adultes 259 € - enfants-de 12 ans : 199 €

*jusqu'au 1^{er} décembre : forfait vallée résidents : 169 €

* 6 jours inter-stations 149 € adultes – 129 € enfants.

Une opération promotion, baptisée « Smiley, se déroulera les week-ends du 13/14 janvier 2018 -17/18 mars 2018 et 24-25 mars 2018. Cette opération propose une remise de 20% sur les forfaits de remontées mécaniques, les loueurs de matériel, les hébergeurs, etc... **Voté à l'unanimité.**

B/ Tarifs cantine SEYNE-SELONNET : suite au regroupement scolaire des écoles de SEYNE et de SELONNET, les enfants de SEYNE scolarisés au CP à SELONNET peuvent prendre leur repas à la cantine de SELONNET (les tickets pouvant être achetés soit à SEYNE soit à SELONNET). Il est donc, nécessaire de compléter nos tarifs **Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe** à 3,50 € le repas pris à la cantine de SELONNET et **autorise** le Maire à signer une convention avec la commune de SELONNET pour le remboursement des tickets vendus.

C/ Conventions :

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de signer des conventions avec :

*ENEDIS pour le creusement d'une tranchée sur les parcelles communales afin de raccorder en électricité le nouveau gymnase ;

* la Communauté d'agglomération pour pouvoir leur vendre de l'énergie en raccordant notre chaudière bois au nouveau gymnase.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ces deux conventions.

Séance levée à 22 heures 50.